

CONFIDENTIALITÉ ET SECRET PROFESSIONNEL

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES PAR LA FORMATION



PUBLIC CONCERNÉ

Tout personnel

PRÉREQUIS

Pas de prérequis exigés pour cette formation

PROFIL DE L'INTERVENANT

Juriste spécialisé en droit de la santé

COMPÉTENCES VISÉES

- Inscrire sa pratique professionnelle en conformité avec les règles de la confidentialité et du secret professionnel

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

SAVOIR

- Connaître et mieux comprendre les contours des notions de confidentialité, secret professionnel, secret médical, discrétion, devoir de réserve et secret partagé
- Connaître les dérogations légales au secret professionnel et en apprécier l'opportunité en situation professionnelle

SAVOIR-ÊTRE

- Adapter le travail d'équipe en fonction des règles de confidentialité et de secret professionnel
- Proposer des actions d'amélioration du respect du secret professionnel et de la confidentialité au quotidien dans l'établissement

SAVOIR-FAIRE

- Être capable d'identifier les situations quotidiennes mettant en jeu la confidentialité et y adapter sa posture professionnelle

ÉLÉMENTS DE CONTENU

- Le secret : différents degrés juridiques
- Le secret partagé et les dérogations légales au respect du secret professionnel
- La confidentialité au quotidien au sein d'un établissement médico-social
- Confidentialité et nouveaux outils de communication

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés du formateur
- Échanges animés par le formateur
- Analyse de situations



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un processus évaluatif complet de la réussite des objectifs de la formation :

• Recueil écrit et oral des attentes

• Feed-back tout au long de la formation

• Évaluation des connaissances acquises en fin de formation



• Bilan oral de la formation
Questionnaire de satisfaction

• Compte rendu individuel du formateur
(envoyé à l'établissement)

Le client dispose d'un interlocuteur pour échanger à tout moment sur l'ingénierie de la formation, les objectifs, les modalités de réalisation et d'organisation, les conclusions de la formation.

DÉLAIS D'ACCÈS ET ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC

- **Pour nos formations INTRA**, les délais d'accès à la formation et l'accessibilité des publics en situation de handicap sont définis par l'établissement accueillant.
- **Pour nos formations INTER**, le planning de nos formations est accessible sur le site de l'IRFA et permet l'inscription et l'entrée en formation des publics jusqu'à la veille du démarrage de l'action.

L'ensemble de nos lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap, par ailleurs un référent handicap est identifié au sein de l'organisme.

TARIFS

L'IRFA est exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

- **Pour nos formations Intra** : à titre indicatif, 1250 euros par jour selon les besoins de l'établissement et le profil du formateur, pour un groupe de 15 personnes maximum.
- **Pour nos formations Inter** : 480 euros.



UN PROJET DE FORMATION DANS VOTRE RÉGION ?

Contactez-nous pour une mise en relation avec nos conseillers et responsables de formation



02 33 29 66 51



infos@irfa-formation.fr